

## Procédure stage en télétravail

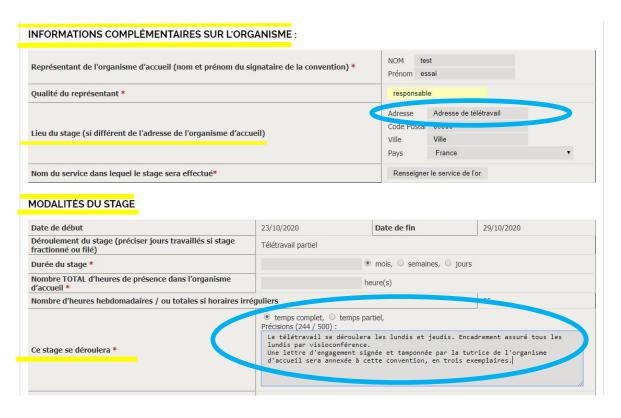
Lorsque les conditions sont réunies (projet de stage, période calendaire, statut de l'étudiant...) un départ en stage en télétravail peut être envisagé, dans le respect des règles sanitaires prévues en page 2 du modèle de convention de stage.

- Dans le cadre d'un stage obligatoire, vous devrez obtenir l'accord préalable de votre enseignant référent sur les conditions de déroulement du stage (télétravail total ou partiel, modalités et fréquence d'encadrement par l'organisme d'accueil), par mail à l'attention du bureau gestionnaire
- Dans la première partie de saisie de demande de convention en ligne vous précisez dans la rubrique « <u>Modalités du stage</u> » :

  S'il s'agit d'un déroulement en « **télétravail total ou partiel** », dans le champ « *Déroulement du stage* »



- 3 Dans la deuxième partie de la saisie en ligne, vous préciserez :
  - Dans la rubrique « Informations complémentaires sur l'organisme d'accueil »
- L'adresse à laquelle vous serez en télétravail dans la rubrique « *Lieu du stage* »
  - Dans la rubrique « Modalités du stage »
    - dans le champ « *Le stage se déroulera* » (500 caractères) :
- Le nombre d'heures hebdomadaires réalisées en télétravail, ou les jours fixes télé-travaillés (lundi...), pour le télétravail partiel, le mode d'organisation de ce télétravail partiel
  - Les modalités d'encadrement par votre tuteur de stage (tél, RV physique et lieu, mail, visio) et fréquence de ce suivi (tous les lundis.. 2 fois par semaine...tous les jours...)



4 Poursuite classique du circuit de signatures et de gestion de la convention de stage et documents obligatoires auprès de votre bureau gestionnaire.